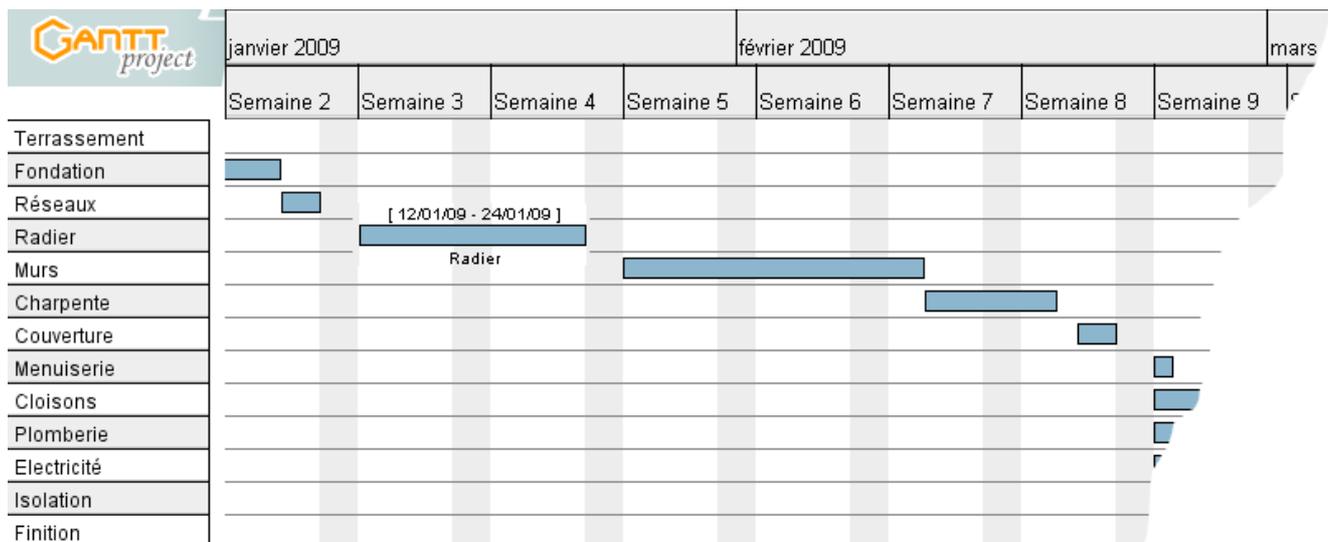


| CONNAISSANCES | NIVEAU | CAPACITES |
|--|--------|--|
| Processus opératoire de réalisation d'un objet technique | 2 | Situer son action sur un planning de réalisation d'un objet technique. |
| Antériorités et ordonnancement | 2 | Justifier des antériorités des opérations de fabrication ou d'assemblage |

SOCLE COMMUN

| | | |
|-----|---|--|
| C.3 | Présenter la démarche suivie, les résultats obtenus, communiquer. | Exprimer les résultats (ordre des étapes, démarche |
|-----|---|--|

Pour fabriquer ou monter les différents éléments d'un objet technique, il est important de recenser les différentes opérations pour ensuite **les classer dans un ordre chronologique**. Cette chronologie peut être présentée sous forme de liste, de tableau, d'organigramme numéroté ou de planning.



Sur ce planning, on peut situer la date de réalisation du radier : du 12/01/09 au 24/01/09

Exemple de succession d'opérations pour la fabrication d'une maison individuelle :

| ETAPE N°1 : couler la chape | ETAPE N°2 : monter les murs | ETAPE N°3 : couvrir le bâtiment |
|-----------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| | | |

Certains éléments ne peuvent être assemblés que si d'autres sont déjà montés :
C'est le principe d'antériorité

Exemple : On ne peut poser les tuiles si la charpente n'a pas été montée.

On peut par contre avoir des opérations simultanées qui ne se sont pas subordonnées au principe d'antériorité : Papiers peints – Carrelage Menuiserie – Électricité etc....